

COMMUNIQUÉ

Nous avons pris connaissance de la déclaration de presse faite le 25 septembre 2024 par M. Elonm Mario METONOU, Procureur Spécial près la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme, à Cotonou, en République du Bénin.

Dans cette déclaration, il est fait mention d'un compte bancaire ouvert dans les livres de NSIA Banque Côte d'Ivoire.

Nous déclarons qu'il n'existe aucun compte ouvert au nom ou pour le compte du Commandant de la Garde Républicaine du Bénin dans les livres de NSIA Banque CI.

Nous déclarons que le concerné est plutôt titulaire, depuis le 09 juillet 2024, d'un contrat d'assurance « NSIA PRESTIGE », souscrit auprès de NSIA Vie Assurances en Côte d'Ivoire. À ce jour, les versements reçus pour ce contrat s'élèvent à 55.000.000 FCFA.

Le Groupe NSIA a décidé de transmettre au Procureur Spécial tous les justificatifs relatifs à ce contrat.

Cette déclaration est faite pour contribuer à la manifestation de la vérité aux côtés des autorités de la République du Bénin.

Fait à Abidjan, le 26 septembre 2024



Jean Kacou DIAGOU

Président - Groupe NSIA